



# Modification n°1 P.L.U.

## Plan Local d'Urbanisme

Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 30 Janvier 2004

## REVISIONS ET MODIFICATIONS

- 1 Modification n°1 approuvée le 6 Décembre 2013 Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 6 Décembre 2013
- 2
- 3
- 4
- 5

## Légende

- Limite de zone
- ⊗ Emplacements réservés
- ⊠ Espaces Boisés classés
- Élément construit remarquable du paysage selon l'article L.123.1.5-7° du Code de l'Urbanisme
- Élément végétal remarquable du paysage selon l'article L.123.1.5-7° du Code de l'Urbanisme
- ☐ Secteur inondable
- ↔ Portes d'agglomération

Les haies existantes présentes en bordure des chemins ruraux et des voies communales sont à conserver. Pour des raisons pratiques, elles n'ont pas été repérées sur le plan.

## Zones Urbaines

- UA Zone d'habitat dense
- UB Zone d'habitat discontinu
- UX Zone d'activités économiques

## Zones A Urbaniser

- 1AU Zone dense d'extension du Bourg
- 2AU Zones d'urbanisation future nécessitant une procédure d'évolution du PLU pour être ouverte à l'urbanisation
- 3AU
- AUL Zone d'activités sportives et de loisirs
- 1AUx Zone d'activités économiques
- 2AUx Zone d'activités économiques

## Zones Agricoles

- A Zone agricole

## Zones Naturelles

- N Zone de protection des sites
- Na Zone de protection des châteaux

